



Ma part est inferieur a mon abattement legal

Par **floду12**, le **23/01/2016** à **15:27**

Bonjour.

Voila j'ai perdu mon oncle il y a quelque temps et il avait fait un testament dans lequel il y avait sa soeur moi meme sa niece et une autre de ses nieces.

je viens vous demander de l'aide sur un calcul qui ma été rapporté par ma tante et sur lequel je voudrai faire la lumiere car j'habite a 1000kms de l'endroit ou se trouve ma famille et le notaire.

voila chez le notaire il a 72000€ dont 17000€ pour sa mere sans aucun abattement ensuite il y a 24000€ pour ma tante -15922 d'abattement legal-35% se ki fait kelle va toucher environ 2800€ ensuite viens ma cousine donc sa niece avec 24000€ -7922€-55% se ki fait kelle va toucher environs 8800€ et moi avec 5330 mais ma part est inferieur a mon abattement légal alors comment ca se calcul et si je comprend bien l'etat me prend tous. pouvez vous me dire comment ca se calcul dans se cas la

Par **youris**, le **23/01/2016** à **16:15**

bonjour,

l'abattement est de 7 967 € sur la part de chacun des neveux et nièces, au-delà les droits de succession sont de 55%.

l'abattement est le montant au-delà duquel vous payez des droits de succession.

les droits de succession ne s'appliqueront, dans votre cas, pour ce qui dépasse les 7967 €.

voir ce lien:

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>

salutations

Par **janus2fr**, le **23/01/2016** à **18:06**

[citation] chez le notaire il a 72000€ dont 17000€ pour sa mere sans aucun abattement ensuite il y a 24000€ pour ma tante -15922 d'abattement legal-35% se ki fait kelle va toucher environ 2800€ ensuite viens ma cousine donc sa niece avec 24000€ -7922€-55% se ki fait kelle va toucher environs 8800€ et moi avec 5330 mais ma part est inferieur a mon abattement légal alors comment ca se calcul et si je comprend bien l'etat me prend tous. [/citation]

Bonjour,

Vous n'avez pas compris ce qu'est un abattement. L'abattement est la somme pour laquelle

vous ne payez pas de droits de succession. Donc si l'on reprend :

[citation]24000€ pour ma tante -15922 d'abatement legal-35% se ki fait kelle va toucher environ 2800€[/citation]

15932€ sans droits de succession à payer, reste 8068€ taxés à 35%, soit 2823.80€ à payer.

Total pour votre tante : 21176.20€

[citation]sa niece avec 24000€ -7922€-55% se ki fait kelle va toucher environs 8800€[/citation]

7967€ sans droits de succession à payer, reste 16033€ taxés à 55%, soit 8818.15€ à payer.

Total pour votre cousine : 15181.85€

[citation]moi avec 5330[/citation]

Pour votre part, vous touchez les 5330€ sans droits de succession à payer.